Réforme SSA et remise directe : le ministre botte en touche !!!

Suite à l'annonce par la DGAL du lancement de l'appel à candidatures pour les délégations de missions en SSA, et face aux nombreuses inquiétudes remontées par les collègues, les représentants des organisations syndicales CFDT, Alliance du Trèfle, FO Agriculture et UNSA AAF, ont saisi le ministre de l'agriculture (voir la lettre ouverte au ministre). Maud Faipoux (voir l'article complet), directrice de la DGAL, puis la directrice de cabinet (voir la réponse du ministre) ont apporté des éléments de réponse techniques à certaines de nos questions. Mais la CFDT n'a toujours pas compris en quoi le choix de recourir à des délégataires sera moins onéreux et plus qualitatif qu'un recrutement de fonctionnaires compétents et impartiaux ! Et le fait que l'on s'aventure sur une telle réforme sans bilan des délégations existantes à la DGAL ne nous rassure nullement !

« Voici nos principales questions et les premiers éléments de réponse de la DGAL

- **Coût de la délégation** : à la question « est-ce que nous nous trompons lorsque nous affirmons que l'**option délégation sera finalement plus onéreuse** que l'option d'embaucher des fonctionnaires à nombre d'inspections égal ? », la DGAL a admis ne pas avoir de réponse précise et a renvoyé sur une éventuelle réponse du Cabinet.
- **Qualité des inspections** : pour la DGAL, l'impartialité des contrôles sera garantie par l'accréditation COFRAC … cet **argument est pourtant insuffisamment convaincant** au

vu des enseignements des délégations déjà existantes !

- **Charge de travail** : si les 40 ETP supplémentaires obtenus seront bienvenus, deux chiffres parlent d'eux même : **chaque structure pourra bénéficier de seulement 1/3 d'ETP** supplémentaire en moyenne alors qu'avec 32 M€ HT consacrés à la délégation, **on aurait pu embaucher plus de 5 ETP par structure** !

Nos principales propositions et les réactions de la DGAL :

- 1) **Lancer immédiatement une mission CGAAER, pour faire l'analyse de l'opportunité ou non d'une délégation**, au regard des délégations déjà mises en œuvre.
  La DGAL nous a informé que le CGAAER va être sollicité pour apporter un regard sur les modalités de contrôles de la délégation. Mais il n'y aura ni mission, ni bilan, ni comparaison sur le plan européen… pour nos organisations syndicales c'est un lancement à marche forcée.
- 2) Dans l'hypothèse de la délégation, commencer par une **expérimentation pendant 2 ans dans quelques départements très urbains ou ruraux sans abattoir**, avant d'en dresser un bilan préalable à une éventuelle extension.
  Pour la DGAL cette hypothèse ne pouvait être retenue en raison de la nécessité d'une masse critique de contrôles suffisante pour attirer des candidats !
- 3) N'**augmenter que progressivement le nombre de contrôles en remise directe**
  Selon la DGAL, cette hypothèse n'était pas entendable au niveau interministériel. Une période de rodage serait pourtant utile pour une réforme de cette importance !
- 4) Réadapter le rythme de **formation des personnels**
  Ce dernier point sera rediscuté dans le cadre du dialogue social à venir.